

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

RAPPORT

Accompagnant le budget de l'exercice 2006 en application de l'art. 96 de la loi communale.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 96 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2005 ainsi que les perspectives pour 2006.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2006

Le budget relatif à l'exercice 2006 arrêté par le Collège échevinal en séance du 15 décembre 2005 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	3.851.115,65	827.750,00
DEPENSES	4.131.472,46	1.428.500,00
RESULTAT MALI	280.356,81	600.750,00

B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	5.272.423,97	1.761.971,32
DEPENSES	4.433.211,55	1.675.785,40
RESULTAT BONI	839.212,42	86.185,92

2. RAPPORT accompagnant le budget 2006 (en application de l'art. 96 de la loi communale).

La première page du rapport accompagnant le budget 2004 énonçait une série de considérations sur les politiques, européenne et belge, mises en oeuvre en matière économique et notamment financière. L'évolution était jugée préoccupante.

Un an après, cette page se révélait toujours d'actualité. Les effets annoncés se confirmaient. Ils étaient déjà amplifiés par la hausse des produits pétroliers.

Le tableau n'était pas exagérément noirci,. Les premières pages du *Mouvement communal* de novembre 2004 et les analyses de Dexia, le banquier des communes, allaient dans le même sens.

Le rapport 2006 ne peut malheureusement que confirmer les précédents. L'information récemment fournie par Dexia aux C.P.A.S. n'est pas réconfortante.

Les principes qui, depuis longtemps, guident la gestion financière de notre commune ont été exprimés à suffisance dans les rapports précédents. Il en est de même pour les précautions à prendre en vue de maintenir durablement les multiples services communaux. Le lecteur se reportera donc utilement à ces rapports.

Voyons donc tout de suite comment notre commune a évolué dans les différents secteurs d'activité.

TRESORERIE

Le taux de l'intérêt a atteint un plancher en 2005. Nous nous attendons, en 2006, à la poursuite d'un redressement qui vient de commencer. Néanmoins, la somme d'intérêts escomptée pour 2006 a été un peu diminuée parce que la trésorerie à placer se tasse suite à la réalisation de quelques gros travaux. La trésorerie placée s'élève actuellement à deux millions d'euros.

LE FONDS DES COMMUNES

2001	670 653, 99
2002	663 151, 38
2003	664 921, 13
2004	697 362, 06
2005estimé	732 861, 24
2006estimé	704.830, 17

Le montant de l'année qui va commencer est généralement sous-évalué par la Région Wallonne. Il n'empêche que l'accroissement (9,3 % en 5 ans) de ce fonds composé de plusieurs rubriques ne suit pas la croissance des coûts et de l'index.

IMPOTS ET REDEVANCES

Selon l'analyse de la Banque DEXIA, le produit des impôts et redevances décidés par les communes augmente plus vite que l'index des prix alors que le fonds des communes provenant de la Région Wallonne n'arrive pas à suivre cet index. Les citoyens seraient donc de plus en plus contraints à compenser pour leur commune une aide régionale moins généreuse.

Le tableau suivant, comparé au fonds des communes, se passe de commentaire.

Les sommes de la première colonne de ce tableau indiquent le total des impôts et redevances; la dernière colonne (divers) comprend tout ce qui est prélevé comme taxe dans la commune en dehors des additionnels sur l'immobilier et sur les revenus des personnes physiques.

	Total	Pr.Imm:	IPP	divers
2001	1 180 294, 15	486 999, 84	265 494, 21	427 800, 10
2002	1 284 901, 75	521 685, 73	285 906, 98	
2003	1 404 462, 96	580 302, 20	299 053, 70	
2004	1 366 860, 03	529 243, 25	316 216, 56	521.400, 22
2005estimé	1 445 141, 47	570 414, 65	311 330, 53	
2006estimé	1.559.879, 51	664.991, 36	327.036, 15	567.852, 00

hausse moyenne définitive entre 2001 et 2004, soit 4 ans:

15,81 %	8,67 %	19,11 %	21,88 %
---------	--------	---------	---------

hausse moyenne provisoire entre 2001 et 2006, soit 6 ans:

32,16 %	36,55 %	23,18 %	32,74 %
---------	---------	---------	---------

Les recettes diverses arrivent directement dans la caisse communale sans passer par le Ministère des Finances.

ADMINISTRATION GENERALE

La transformation et la rénovation des locaux de la maison communale est réalisée, sans avoir bousculé les contacts avec la population. Maintenant il y a lieu de penser au toit.

La distribution des nouvelles cartes d'identité électroniques ne pose pas problème. Il faut néanmoins savoir qu'elles sont distribuées au prix où elles sont acquises au Ministère, alors qu'antérieurement elles étaient distribuées avec un bénéfice pour la commune.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mail d'informations pratiques en temps réel) présentent un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Notre commune, qualifiée de "commune à bras ouverts" a reçu une subvention consistante (phase 2 : 10.000 €) pour l'achat du matériel informatique mais ce n'est pas suffisant. D'autre part, la maintenance de tout ce matériel est une charge communale.

L'ensemble des tâches de l'administration entraîne un accroissement significatif des frais de fonctionnement de 134.434 € en 2004 à 184.500 € selon l'estimation actuelle pour 2006, sans compter l'acquisition d'un équipement informatique toujours plus performant.

La constitution d'un fonds de pension pour les mandataires rémunérés de la commune et du CPAS fonctionne depuis trois ans. Après appréciation par le Collège, il a décidé de ne plus souscrire à l'assurance pour décès prématuré. Une telle situation entraînerait le versement d'une pension au conjoint survivant. La réserve qui se constitue est capable de couvrir cette charge à court terme. Le maintien de cette assurance-décès entraînerait le paiement de primes de plus en plus élevées à fonds perdu s'il n'y a pas d'accident dans l'année. Elles ne servent pas à constituer un capital pour cette circonstance.

Dans un autre ordre d'idées, la législation impose la mise au point d'un règlement de travail pour le personnel communal. Le texte proposé a fait l'objet d'une analyse par les intéressés et les organisations syndicales au cours de plusieurs réunions. Le texte définitif devrait être adopté fin décembre.

LE PATRIMOINE PRIVE

Le lotissement de Chetenne continue à se remplir. *Seuls les lots 5, 6 et 7 n'ont pas encore trouvé preneur.* Son implantation est quelquefois critiquée, mais il présente l'avantage d'une situation hors de la circulation automobile et donc sécurisée. C'est une grosse économie quand on calcule le coût des efforts pour ralentir la vitesse auquel s'ajoute l'un ou l'autre désagrément pour les habitants.

Un lotissement de deux lots "devant le Broulin" à Devantave est en préparation.

La vente de quelques terrains à bâtir au meilleur prix est également en préparation. Ce sera un moyen de financer l'équipement des services communaux ou l'équipement de futurs lotissements.

Le patrimoine bâti communal a fait l'objet de travaux conséquents. Les bâtiments utilisés par les comités associatifs sont traités dans ce chapitre-là.

LES POMPIERS

Dès la création de la *Zone de sécurité* qui regroupe toute la province de Luxembourg, il était évident que la participation aux frais ne pouvait qu'augmenter puisque l'amortissement des véhicules avait été négligé. Le montant de 3 % par an avait été annoncé.

En réalité, voici l'évolution de notre participation:

2002	73.574,35
2003	84.364,72
2004	84.168,18

La commune avance chaque trimestre la somme demandée par le Service au niveau provincial. C'est la somme de quatre trimestres qui est inscrite dans les engagements. Jusqu'ici, la somme définitive à payer a été inférieure aux avances faites.

Nous ne sommes informés de la contribution définitive que dans le courant de l'année suivante. C'est lors de la séance du 31 octobre dernier que le Conseil a appris le montant définitif de 2004.

La prévision de 2005 et actuellement celle de 2006 paraissent suffisantes au regard des montants définitifs antérieurs.

POLICE et SECURITE

Dans tout le pays, la crainte d'une croissance démesurée des frais a souvent été exprimée. Il faut cependant reconnaître que dans la zone qui nous concerne la hausse fut très modérée.

Pour 2002	115 270 €
Pour 2004	116 920, 84 €
Pour 2006	120.000 € (estimation)

Récemment, le Conseil a adopté un règlement de police coordonné sur l'ensemble des 12 communes de la zone de police Famenne-Ardenne.

La question du bâtiment de la gendarmerie est en cours de solution. L'ancien hôtel "le Pacolet" est en voie d'acquisition. Une subvention de 76.000 € nous est déjà acquise. Une gendarmerie adaptée aux nécessités du service y sera construite. Le bâtiment actuel de la gendarmerie accueillera des logements. Une subvention de 280.000 € est déjà acquise.

La sécurité fait l'objet de l'attention de la commune.

Plusieurs ouvrages ont été réalisés à Beffe, Chéoux, Ronzon, ici sous forme de ralentisseurs, là sous forme de chicanes, de coussins berlinois ou de rétrécissements de la chaussée.

La pose de bacs à fleurs participe aussi aux dispositifs d'amélioration de la sécurité tout en faisant partie de l'embellissement.

Ailleurs c'est la pose d'un miroir qui est utilisée.

L'achat d'un radar préventif est programmé.

TRAVAUX, VOIRIE, SIGNALISATION

Dans les budgets et bilans, est repris sous le titre "communications, voirie, cours d'eau", l'essentiel des dépenses qui sont liées à toute intervention du personnel ouvrier et de ses cadres, à l'exception des travaux exceptionnels. La fonction "espaces verts" n'émarge plus guère au service "travaux".

L'entretien des routes est un souci majeur que ce soit en hiver contre les intempéries ou à la bonne saison pour les maintenir en état. De multiples réparations ou améliorations sont apportées à la voirie par les services communaux tout au long de l'année.

En outre, comme chaque année, un entretien de quelques tronçons est réalisé sur fonds propres par entreprise.

Dans le cadre du Plan triennal, subventionné à 60 %, c'est l'égouttage des rues Emile Dupont et des Corettes qui est en cours de réalisation.

La signalisation routière fait également l'objet de l'attention régulière et de dépenses non négligeables.

La sécurité est devenue un leitmotiv dans tous les secteurs de l'activité communale. La modification du carrefour de Beffe est un exemple. L'aménagement d'entrées de village en est un autre. Les mesures prises sont multiples.

Lancé en 1998, un projet d'aménagement cyclable vient d'être achevé. Il offre aux cyclistes et piétons la possibilité de relier Rendeux-Haut et Marcourt sans emprunter la grand-route. Sécurité et agrément en sont accrus. La traversée de l'Ourthe se fait sur un ouvrage d'art qui ne passe pas inaperçu.

La lecture de l'ensemble du budget permet de se rendre compte de la diversité des interventions du service *Travaux* dans tous les domaines où la commune est sollicitée. C'est dans la fonction Travaux que la plus grande partie des frais (main d'oeuvre, outillage, véhicules) est comptabilisée.

Dans cette fonction intitulée *Travaux, voirie, signalisation* figurent aussi les *Cours d'eau*.

A ce sujet, le contrat de rivière de l'Ourthe et de ses affluents est une réalité. Dans ce contrat la commune s'engage à réaliser des actions visant à améliorer la qualité des eaux de la rivière.

L'opération de nettoyage des berges de l'Ourthe et des routes de la commune est renouvelée depuis quelques années.

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme chaque année, de nouveaux points lumineux ont été placés. La demande n'en est pas pour autant diminuée car la population s'habitue à l'acquis et demande toujours mieux.

COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Ce chapitre fait automatiquement penser à l'emploi. Sur ce plan un nouveau service communal gratuit "*Job Info*" a été mis en place.

Le Plan communal pour l'emploi, créé avec l'aide d'Interlux et de la Région wallonne est reconduit et procure 173.500 € de subvention.

Dans le domaine plus spécialement touristique, l'effort de mobilisation et de financement est resté soutenu. Les réalisations se retrouvent en divers lieu du rapport. Site internet, aménagement

cyclable, tables d'orientation, entretien de chemins, entrées de villages, espaces verts, en sont des manifestations très visibles.

L'embellissement progressif de la commune est également poursuivi avec l'idée qu'une commune agréable attire davantage de visiteurs et favorise donc l'activité.

Dans le cadre de LEADER+, les quatre communes partenaires, DURBUY, HOTTON, LA ROCHE-EN-ARDENNE et RENDEUX organisent un *Festival Nature*, chacune pendant un mois, de juin à septembre. RENDEUX a occupé le mois de juillet avec pour objet "*les passagers du paysage*".

Le programme LEADER + précité développe aussi un *Centre de Documentation de l'Ourthe moyenne*. Il est situé à Bardonwez. Le Conseil vient de prendre la décision de préparer sa présence permanente dans notre commune.

Les résultats de telles manifestations ne sont pas quantifiables. Il en ressort que notre commune plaît par certains éléments de son patrimoine bâti, par la nature des paysages et les points de vue qu'elle offre. C'est à l'expérience que leur durabilité se mesurera. La répétition des actions les plus prometteuses est à l'étude.

Il n'y a plus qu'un syndicat d'initiative officiel, celui de Marcourt-Beffe. Il est ouvert tous les jours de l'année. Il est affilié à la *Maison du Tourisme Ourthe et Aisne*. En lieu et place de l'ancien syndicat d'initiative de Rendeux-Hodister, un *Cercle de Nature, Tourisme et Culture* a été mis sur les rails et a repris les initiatives de l'organisation précédente.

Rappelons enfin que depuis longtemps nous participons au financement de l'Intercommunale d'aménagement économique *Idelux*.

FORETS

La commune finalise le dossier d'acquisition d'un fonds de bois (23 ares) enclavé dans le patrimoine communal. Plusieurs opérations de ce genre ont déjà eu lieu. Le but est un remembrement de la forêt pour en faciliter l'exploitation communale.

La vente de bois du 21 octobre a de nouveau été bénéfique, comparée à l'estimation initiale.

La plantation de treize hectares après gyrobroyage a été réalisée. Quarante-cinq hectares ont été dégagés ou élagués.

Le retard dans les subventions à la plantation n'est pas résorbé. Ce fait est naturellement dommageable pour la commune qui prévoit pourtant un budget significatif.

AGRICULTURE

Une quatrième phase d'entretien des chemins agricoles est prévue au budget 2006.

L'amélioration de points d'eau établis depuis longtemps se poursuit notamment à Chéoux et Marcouray. En outre, la commune continue à octroyer un subside de 620 euros pour réaliser un puits. Cette aide est consentie non seulement aux agriculteurs et éleveurs à titre principal mais aussi à ceux qui exercent ces activités à titre secondaire.

L'objectif est d'offrir aux éleveurs une alternative à l'eau de distribution qui ne peut plus être vendue en dessous de son prix de revient.

Une subvention communale existe également pour une aire de stockage du lisier.

La taille des haies en zone agricole continue aux mêmes conditions pour les agriculteurs malgré un accroissement du coût pour les finances communales.

Rappelons encore que le programme LEADER + soutient également la promotion des produits alimentaires locaux via les projets *Pont Gourmand* dont le dernier salon s'est passé à Rendeux.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Les bâtiments continuent à être l'objet de l'attention des services communaux. La question du chauffage des locaux devient le problème majeur, les autres ayant trouvé une solution.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention.

Des cours d'éducation civique et de prévention contre la drogue sont organisés pour les élèves de 6e année. Juste avant d'entrer dans l'enseignement secondaire, une préparation à affronter de nouvelles sollicitations, parfois agressives, leur fournit les réponses à apporter dans ces situations. Le cours est presté par un gendarme qualifié, entraîné à ce genre de matière.

Le cours de langue néerlandaise fait l'objet d'un effort financier communal puisque, depuis septembre 2003, il est organisé de la 3e maternelle à la 4e primaire à raison d'une heure par semaine. En 5° et 6e primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais.

L'année scolaire précédente, six périodes/semaine de psychomotricité, en maternelle, ont été accordées à l'école communale. Cette année, la Communauté française offre deux périodes de plus.

Sur le plan de la sécurité, quelques décisions sont mises en oeuvre à charge du budget communal:

- un renforcement de l'encadrement des enfants par un maître de natation supplémentaire lors des séances de natation;
- des travaux de sécurité pour les classes maternelles;
- des travaux de sécurité à l'extérieur; zone 30 km/h.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Vu le petit nombre d'habitants, il n'est pas réaliste de créer localement une bibliothèque fixe. Les contraintes de la législation et le coût d'un(e) bibliothécaire sont prohibitifs.

Depuis de nombreuses années, nous finançons deux arrêts par mois (d'une heure chacun) du bibliobus de la Province: un arrêt à l'école communale, l'autre sur le grand parking en face de la maison communale. Un arrêt tous les quinze jours.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois trois courts arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

VIE ASSOCIATIVE (culturelle, récréative ou sportive)

Notre commune continue à soutenir les initiatives prises par des personnes ou des groupes agissant dans une très large indépendance et donc dans de multiples domaines. Une multitude d'activités deviennent habituelles. Chaque année, le programme se développe ou connaît des changements. Dans ce monde des comités locaux, les changements sont fréquents soit une naissance, soit une entrée en léthargie. A Rendeux, la vie associative sous toutes ses formes reçoit un soutien financier et technique globalement considérable de la commune. Les envols à partir de rien sont aidés par un

subside de lancement. La réputation de la vie associative locale déborde d'ailleurs largement des limites communales.

Comme les années précédentes, des salles ont bénéficié d'aménagement, de rénovation, d'équipement nouveau.

La salle communale de Gênes a été rafraîchie tout début 2005.

Celle de Chéoux est en réfection profonde. La commune a fourni les marchandises et un renforcement de la structure du bâtiment. La mise en œuvre est réalisée par des membres du comité local qui ont une compétence professionnelle.

La salle de Hodister a été rafraîchie, sa cuisine a été renouvelée.

Une salle à l'ancienne école de Marcourt a connu quelques adaptations pour la confrérie locale.

La salle des jeunes à Rendeux-Haut a également reçu une aide pour le carrelage.

Le principal travail attendu est maintenant la rénovation de la toiture et des façades de l'espace Schérès à Rendeux-Haut. Une subvention de 121.750 € est obtenue.

Sur le plan culturel

Les cours de solfège se concrétisent par une troisième année d'études organisée par l'Académie de Ciney-Marche dont le pouvoir organisateur est la ville de Ciney. Une convention entre Ciney et Rendeux a été signée. Les cours sont dispensés à l'ancien presbytère de Marcourt par un professeur de l'Académie.

La *Fête de la Musique* mise sur pied par la Maison de la Culture Famenne-Ardenne a vu cette année sa journée phare être organisée avec succès par Rendeux.

Des initiatives particulières réalisent également des activités théâtrales, aussi bien en wallon qu'en français.

En plus de ces activités locales, des partenariats ont été mis sur pied avec des groupements extérieurs.

C'est notamment le cas avec la Maison de la Culture de Famenne-Ardenne qui associe Erezée, Manhay et Rendeux dans une nouvelle orientation du Centre d'expression et de créativité (C.E.C.) basé à l'ancien presbytère de Marcourt.

L'A.C.R.F. est un autre organisme notamment actif dans des domaines liés à la défense de la femme dans la société. Ayant repris les activités des *Equipes rurales*, et donc *L'Aubaine*, *Le crayon magique* et *Le passager du pays*, elle bénéficie d'une subvention communale et du réaménagement total de l'ancien presbytère de Rendeux-Haut.

Le *Contrat de Pays*, lancé il y a quelques années avec un patronage ministériel, et le *Miroir Vagabond* comme opérateur, regroupe six communes dont nos voisines, Hotton et La Roche-en-Ardenne. Les six communes financent l'organisation qui était aussi partie prenante dans le *Centre de Documentation de Bardonwez* et donc de *Leader +*. L'interprétation du règlement de *Leader +* par les autorités de tutelle impose maintenant des modifications qui ont été adoptées tout récemment par le Conseil.

Sur le plan sportif

Le soutien aux différentes activités sportives n'a pas connu de changement.

Pour le futur, un avant-projet de complexe sportif à la ferme Marie Schérès a été élaboré en concertation avec des groupements sportifs. Mais son financement n'a pas encore trouvé de solution.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée, comme d'habitude, au *Mémorial Van Damme* à Bruxelles au trophée *Communes sportives* à Ottignies/Louvain-la-Neuve aux jeux intervilles à Hotton.

Espaces verts

Depuis quelques années, les budgets consacrés à ces espaces sont significatifs par l'acquisition de véhicules et de l'équipement adéquat. Le travail réalisé améliore la présentation agréable de la commune et donc le cadre de vie.

LE CULTE

A propos de la subvention communale, les budgets 2006 font apparaître une augmentation assez substantielle. La hausse du coût de la vie et surtout celle du gasoil de chauffage explique l'essentiel de ce mouvement. Ce mouvement est renforcé par le fait que le boni des années antérieures a été assez souvent entamé pour équilibrer les comptes des quelques dernières années.

Ces aides ne couvrent pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage demandent régulièrement une intervention. Elles ne couvrent pas non plus la réparation du clocher de la tour classée de l'église de Marcourt. Ce dernier dossier est vieux de 7 ans. Les travaux seront menés à bien début 2006 avec une subvention de 48.750 €.

Lors de grosses dépenses (orgues et remplacement du chauffage), il n'est pas rare que *Les œuvres paroissiales* couvrent une part du coût global.

ASSISTANCE SOCIALE, AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Les services offerts par le C.P.A.S. continuent à se multiplier, qu'ils soient encouragés par un niveau de pouvoir supérieur ou le fruit d'un plan local. Il faut dire que la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente. Le phénomène est général. La banque Dexia a attiré l'attention sur les risques de difficultés à faire face prochainement aux situations rencontrées par les C.P.A.S.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget a évolué comme suit:

2003:	166.088,80
2004:	173.600
2005:	253.177,22
2006:	312.000

En présentant les dernières modifications budgétaires au Conseil communal, le 12 décembre dernier, le Président du C.P.A.S. a clairement annoncé l'accroissement des coûts qui sont la conséquence de la fragilisation d'une partie croissante de la population. La banque Dexia a d'ailleurs informé les C.P.A.S. de cette évolution préoccupante qui pourrait conduire à une réduction des services.

En outre, depuis toujours, l'aide est plus considérable que celle qui apparaît dans les budgets successifs. En effet, il ne faut pas oublier que le C.P.A.S. est logé, chauffé et éclairé aux frais du budget communal hors subvention.

En ce qui concerne la *Maison de l'enfance* (pour les enfants de 0 à 3 ans) et la nécessité de renouveler la cuisine pour l'adapter au service actuel et aux exigences légales, le Président du C.P.A.S., au cours de la même séance du Conseil, a expliqué qu'il fallait modifier profondément le projet.

En effet, à l'évolution menaçante pour les finances du C.P.A.S., et donc de la commune, se sont ajoutés ces derniers temps une notable révision vers le haut du coût estimé pour la construction de la *Maison de l'Enfance* et le fait que plusieurs personnes se sont manifestées comme gardiennes d'enfants indépendantes.

D'autre part, l'estimation du coût de fonctionnement qui dans un premier temps paraissait supportable, doit maintenant être considérée comme inquiétante parce que le fonctionnement du C.P.A.S. a absorbé les marges budgétaires qui aurait pu financer le fonctionnement de la *Maison de l'Enfance*. Il suffit, pour s'en rendre compte de jeter un coup d'œil sur l'évolution récente de l'intervention communale présentée ci-dessus.

Cette *Maison* qui figurait au Plan triennal est remplacée dans ce Plan par la construction de garages et entrepôts ainsi qu'une cuisine de C.P.A.S. conforme aux besoins présents et futurs.

Dans un autre ordre d'idées, un nouveau *Plan communal du logement* a reçu l'approbation ministérielle. Une subvention de 280.000 € est acquise pour aménager des logements dans les bâtiments actuels de la gendarmerie. (cfr. Chapitre Police)

L'a.s.b.l. *Forum pour la Mobilité* est également financée par la commune. Cette a.s.b.l. a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un nouveau service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction *Assistance sociale* comme le C.P.A.S. mais le salaire de la personne figure dans la fonction *Immondices*.

DEFICIT DES HOPITAUX

La participation de la commune de Rendeux au déficit de l'I.F.A.C. et notamment l'Hôpital Princesse Paola est déterminée conformément aux termes d'une convention approuvée par le Conseil communal. Notre participation est en rapport avec le recours de la population locale aux services de l'hôpital.

D'autre part, la commune apporte une aide de 1,25 euro par habitant à l'a.s.b.l. *Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi)*. Cet hélicoptère intervient de temps à autre sur le territoire communal.

En outre, la commune, à l'instar d'autres communes, s'est portée garante, en 2004, pour un maximum de 38.246 euros auprès de la banque FORTIS pour l'a.s.b.l. dans le remboursement de sa dette. Il s'agit d'un prêt de 20 ans au taux de 4,55 %.

LA DISTRIBUTION D'EAU

Le passage consacré à l'agriculture précise les décisions mises en oeuvre par la commune pour alléger le coût de l'eau pour ce secteur en difficulté.

La SWE n'a pas remboursé à la banque les emprunts de la commune de Rendeux consacrés à la distribution d'eau. Les charges annuelles de cette dette sont assumées par le prix de vente de l'eau. Jusqu'en 2005, charges et recettes, qui s'équilibrent, figuraient au budget. A partir de 2006, ces inscriptions ne figurent plus dans notre budget.

DECHETS et IMMONDICES

Fin 2003, le contrat passé avec Idelux-assainissement faisait en sorte que cette Intercommunale gère l'ensemble de ce service et assume collecte et traitement. Elle le fait en respectant la législation très marquée par le souhait de la population de limiter et même d'arrêter l'extension des décharges. Il faut donc trier le plus possible.

Le coût global de tout ce travail a été sous-évalué et le reste encore, bien que dans une mesure moindre. La Région wallonne demande que recettes et dépenses s'équilibrent. Comme les investissements réalisés sur les sites d'Idelux accroissent les coûts, le montant des taxes suit la même voie. Jusqu'ici, réduire le déficit à moins de 10 % est chaque année à recommencer.

La prime de 20 euros est maintenue pour les citoyens qui apportent mensuellement des déchets triés au parc à conteneurs.

Le ramassage des déchets au domicile des personnes sans moyen de locomotion est en route. L'agent chargé de ce travail évacue également les déchets abandonnés le long des routes.

EGOUTTAGE et EPURATION

L'épuration individuelle s'installe d'une façon encourageante dans notre commune autant dans les secondes résidences que chez les domiciliés.

Une subvention communale complémentaire à celle de la Région wallonne est en application. Elle est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage. Une provision de 35.000 € est prévue au budget 2006 comme ce fut le cas au budget précédent.

L'égouttage collectif et l'épuration correspondante sont également en bonne voie. Après l'égouttage de la rue *du Belvédère*, c'est celui des rues *Emile Dupont* et *des Corettes* qui est en cours. L'étape suivante sera Ronzon.

L'A.I.V.E. prépare la réalisation prochaine de la station d'épuration qui traitera toutes ces eaux usées aux confins de Rendeux et de Hampteau.

Comme précédemment, la S.P.G.E. assure la gestion financière de ces travaux. Le remboursement par la commune sera étalé dans le temps. Une somme de 4.150 euros est prévue dans le budget 2006 conformément aux accords conclus.

CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis l'achèvement de la maison de village de Devantave, la voie est tracée pour un modeste agrandissement du cimetière jouxtant l'église.

Pour les autres cimetières, l'entretien des murs a commencé et doit s'amplifier.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME et LOGEMENT

La complexité croissante de la législation nous a amené à prévoir un budget pour financer le recours ponctuel à un consultant qui sera déterminé en fonction du problème à résoudre. D'autre part, la Région wallonne nous accorde, depuis début 2004, une subvention annuelle pour un conseiller en aménagement du territoire et environnement.

La participation de la commune à la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, nouvellement créée, propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le *contrat de rivière* poursuit sa vie sans heurt. Rappelons qu'il a pour objectif l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau de l'Ourthe et de ses affluents ainsi que les abords de la rivière.

La réalisation des programmes de *développement rural* avancent à grands pas.

la salle de Devantave est achevée, un terrain de 10 ares a été acheté à l'arrière

le carrefour de Beffe. est également terminé.

la transformation de l'église de Marcouray est en cours

l'amélioration de la Place de Marcourt est également en cours. Dans le cadre du Plan Mercure, une subvention supplémentaire de 48.000 € a été accordée.

Les Plans communaux d'aménagement de Magoster et Trinal ont été adoptés par le Conseil. Ils ont été soumis pour approbation au gouvernement de la Région Wallonne. Nous n'avons pas encore de réponse.

Le petit patrimoine continue à bénéficier de notre attention. La restauration du toit de la chapelle de Magoster est réalisée. La restauration de la chapelle de Trinal est en cours. Il en est de même pour le rafraîchissement de la chapelle Saint Roch à Rendeux-Bas.

Deux stèles commémoratives en mémoire de soldats britanniques tués lors de la libération des villages de Gênes et Hodister il y a 60 ans ont été inaugurées. Ces stèles sont aussi des éléments du patrimoine.

LOGEMENTS

La prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire continue à attirer quelques concitoyens.

Les logements sociaux de Marcourt ont été rénovés.

Notre commune adhère à l'*Agence Immobilière Sociale* du Nord-Luxembourg (A.I.S.). Son objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux.

Tout récemment, par le Plan communal du logement, la commune vient d'obtenir une subvention de 280.000 € pour réaliser des logements dans les bâtiments de la gendarmerie.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant l'ordinaire que l'extraordinaire. Il met aussi en évidence la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

Ces dernières années, le déficit au budget initial tend à croître pour atteindre un montant qui ne pourrait être maintenu à long terme. Le banquier des communes, Dexia, s'inquiète d'ailleurs de cette évolution qui met à mal les réserves des communes.

Dans notre commune, le budget initial évalue modérément quelques recettes importantes, comme l'allocation pour la présence du Centre Couleurs du Monde et la vente de bois. Le budget tend par contre à surévaluer quelques dépenses.

L'objectif est double: à la fois se prémunir contre des déconvenues en recettes comme en dépenses et, d'autre part, si les choses tournent bien, constituer une somme qui pourra être mise en réserve (boni des années antérieures) et dans laquelle il sera possible de puiser pour les besoins du budget extraordinaire (pour des travaux ou achats conséquents).

Un déficit, en fin d'année, au budget ordinaire fermerait donc le principal robinet d'alimentation pour les investissements.

En ce moment, il ressort de la comptabilité que pour l'année 2005 le boni présumé est actuellement de 313.425,16 €. (somme des montants en annexe au tableau de synthèse.) Comme il est prévu de puiser 300.000 € dans la réserve pour 2006, l'équilibre est sauvegardé mais il n'est actuellement plus possible de lancer un grand projet sans puiser davantage dans la réserve.

La réserve est actuellement (fin 2005), au tableau de synthèse, de 1.421.308,32 € moins les 300.000 € dont il vient d'être question pour 2006. Or le déficit qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2006 s'annonce à 280.356,81 € + 1.739,09 € pour les exercices antérieurs. Cela ramène la réserve à 839.212,42 € en commençant l'année 2006.

Le déficit de 280.356,81 € n'est-il pas surfait? L'analyse du budget permet de constater que d'autres prélèvements que les 300.000 € ont été inscrits.

- a) 90.000 € pour payer les arriérés dus pour la rémunération des receveurs régionaux et qui n'ont pas été prélevés les années antérieures;
- b) 50.000 € mis en non valeur parce que les taxes dites "du Bois d'Arlogne" étaient inscrites aux recettes mais n'arriveront jamais. Il faut donc les déduire de la réserve.

Le déficit initial pour 2006 est donc de 140.356,81 € si les dépenses provenant d'exercices antérieurs sont déduites. Il est supportable si l'allocation pour Couleurs du Monde se maintient et que la vente de bois est meilleure que prévu. Même dans ces bonnes circonstances, la capacité d'investissement se réduit. Il faut donc travailler sans épuiser les budgets dans toutes les fonctions où c'est possible, pour maintenir une situation financière solide.

La réserve de 839.212,42 € mérite aussi l'attention. Elle paraît importante. Mais il faut savoir que le déficit de l'exercice ne peut pas dépasser le tiers de la réserve avant d'intégrer les chiffres de l'année qui commence. D'autre part, les 839.212,42 € doivent être réduits de 150.000 € car les taxes d'Arlogne qui n'arriveront jamais ont été estimées à 200.000 € par le Receveur. Seul un quart a été inscrit au budget 2006 pour éviter un déséquilibre excessif.

En réalité, la réserve est de 839.212,42 € moins 150.000 € soit de 689.212,42 € dont il y aurait encore lieu de déduire l'emprunt pour l'hélicoptère. Le Conseil s'est en effet porté aval pour 38.246 €. Ce sont donc à peine plus de 650.000 € qui sont réellement libres. Mais un tel boni sera insuffisant si le déficit annuel continue à croître.

Le premier effort doit donc porter sur un ralentissement de la croissance des dépenses.

Jusqu'à ces dernières années, la réduction des charges de la dette avait apporté une aide consistante dans cet effort. Ces charges étaient encore de 177 557, 21 € en 2003, de 118.138, 92 euros pour l'année 2005. Elles ne diminueront plus qu'à +/- 100.000 € pour 2006.

3. PERSONNEL

A. Administratif

1. Personnel statutaire
Aucun changement n'est intervenu dans ce service
2. Personnel APE
Aucun changement n'est intervenu dans ce service
3. Personnel contractuel
Aucun changement n'est intervenu dans ce service

B. Ouvrier

Voirie

4. Personnel statutaire
Michel BASTIN qui occupait la fonction de brigadier à mi-temps a été nommé à ce poste à temps plein le 27 juin et est entré en fonction le 1^{er} juillet 2005.
5. Personnel APE
Michel DABE qui avait opté pour la semaine volontaire des 4 jours a repris le travail à temps plein le 1^{er} mai 2005.
6. Personnel contractuel
Eric LAMBERT est mis à la disposition du CPAS durant les plaines de Pâques et des grandes vacances. Il a demandé une suspension de contrat du 14/09/2005 au 14/07/2006 pour se réorienter vers le secteur de l'enseignement technique secondaire.

Immondices

7. Aucun changement n'est intervenu dans ce service

Espaces verts

8. Aucun changement n'est intervenu dans ce service

C. Ecole

9. Nouveau contrat pour Emmanuelle HILBERT en qualité d'employée d'administration mi-temps du 24/08/2005 au 07/07/2006.
Nouveau contrat pour Roseline VANBOQUESTAL en qualité d'ouvrière pour la préparation des repas et la surveillance des enfants (28h30/semaine) du 01/09/2005 au 30/06/2006.
Nouveau contrat pour Sabrina FRERE en qualité de Maître spécial de seconde langue à raison de 8 périodes par semaine du 01/09/2005 au 30/06/2006. Elle avait été écartée du service en raison de sa grossesse jusqu'au 30/06/2005 et remplacée par Sylvie MEUNIER jusqu'au 30/06/2005.

4. SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET AFFAIRES DE LA COMMUNE.

A. Population

AU 01/01/2005 2 242 Habitants

AU 13/12/05 2 284 Habitants

160 personnes ont été inscrites dans la commune dont 4 belges venant de l'étranger et 6 étrangers venant de l'étranger

122 personnes ont été rayées de la commune dont 113 vers une autre commune du Royaume , 5 belges vers l'étranger , 3 étrangers vers l'étranger et 1 radiation d'office.

Centre de Réfugiés

311 entrées

316 sorties

B. Etat Civil

Naissances : 20 dont 11 garçons et 9 filles

Décès : 19 (10 hommes et 9 femmes dont 1 personne non domiciliée et 1 personne du centre et 1 décès de 2004 transcrit venant de l'étranger)

Divorces : 6

Mariages : 10 et 1 transcription de mariage à l'étranger

Déclaration de mariage : 10

Reconnaissance avant naissance : 3

C. Elections

1665 électeurs

D. Pensions

Pension de retraite : 6

Pension d'handicapés : 16

E. Conseil communal.

Durant l'année 2005, le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises : les 28 février – 22 avril – 17 mai – 27 juin – 25 août – 31 octobre – 13 décembre et une dernière séance est prévue le 29 décembre à 20 h.

F. Collège échevinal.

Le Collège échevinal se réunit chaque semaine pour traiter les affaires courantes et importantes de la commune, et chaque fois que l'ordre du jour l'impose. A ces prestations, s'ajoutent les nombreuses réunions en dehors de la commune.

G. Enseignement.

Les listes d'inscription pour l'année scolaire 2005-2006 approuvées comprennent 263 élèves inscrits au 1^{er} octobre 2005 soit :

- 100 en maternel.
- 163 en primaire.

Personnel

Direction : Monsieur A. GASPARD assure la direction de l'école communale.

Section primaire

IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE

Enseignants définitifs :

- Mesdames BASTIN, COLLET, REMACLE
- Messieurs FOUCART, LAGUESSE, PAQUAY et TECHY.

Enseignants temporaires :

- Mesdames LEFEVRE, LHOEST et WONVILLE

IMPLANTATION B – CENTRE COULEURS DU MONDE

Madame Pascale RULKIN, institutrice primaire à titre définitif, assure l'enseignement de la classe primaire.

Section maternelle

IMPLANTATION A – ECOLE COMMUNALE

Mesdames ANTOINE, BARVAUX, DALCETTE, GILLET, LECLERE, institutrices maternelles définitives.

Mademoiselle E. BRULLEZ – Institutrice maternelle temporaire.

Madame MURA S., Institutrice maternelle temporaire.

Aide complémentaire : Madame B. BOLAND, puéricultrice ACS , 4/5 temps.

IMPLANTATION B – COULEURS DU MONDE .

Madame A.F. MONSEUR, Institutrice maternelle temporaire, 4/5 temps.

Madame V. CORNET, institutrice maternelle temporaire ½ temps.

Maîtres spéciaux.

- Education physique : MOTTET Laurence
- Néerlandais : FRERE Sabrina et GODELAINE Nadine.
- Cours philosophiques : GILLET Aurore (morale) – DUBOIS Stéphanie(morale) - GROGNA Martine (religion catholique) et CROUQUET Cindy (religion catholique).

Personnel complémentaire

- VANBOQUESTAL Roselyne : préposée aux repas scolaires et surveillance – ¾ temps..
- HILBERT Emmanuelle : employée d'administration APE ½ temps.
- MONIN Caroline : Aide aux enseignants – plan Activa ½ temps.

H. Travaux

Les travaux en cours de réalisation, en projet, matériel à acquérir en 2006, sont repris au budget extraordinaire dont récapitulatif ci-après.

BUDGET EXTRAORDINAIRE – DEPENSES

EXTRAORDINAIRE

A. DEPENSES

I. EXERCICES ANTERIEURS

DEPENSES EN +.

421/731-60 2004	Entr. Extraordinaire 2004	1.984,20	Socogetra hausse produits pétroliers
421/73 - 60 2005	Entr ; extraordinaire2005	2.301,20	Idem
421/744-51 2005	Achat tracteur de voirie -	5.000,00	Complément nécessaire
124/723-60 2005	SCHERES	100.000,00	Complément nécessaire
930/723-60 2003	Salle Devantave	25.000,00	Complément nécessaire
930/732-60 2003	Place de Marcourt	60.000,00	Complément nécessaire
930/723-60 2003	Maison de village Marcouray	50.000,00	Complément nécessaire
766/743-52 -2005	Achat pick up espace verts -	3.000,00	Complément nécessaire
		247.285,40	

II. EXERCICE PROPRE – DEPENSES

ADMINISTRATION GENERALE

Aménagement des abords	15.000,00	
Construction garage + annexes	325.000,00	
Toiture maison communale	125.000,00	
Achat matériel informatique	10.000,00	
		475.000,00

PATRIMOINE PRIVE

Achat de terrains forestiers	2.000,00	
Travaux d'équipement terrain à bâtir	15.000,00	17.000,00

VOIRIE

Entretien Extraordinaire 2006	70.000,00	
Achat matériel (poste à souder)	10.000,00	
Véhicule style fiat	13.000,00	
Achat terrains voiries	2.000,00	95.000,00

SECURITE

Achat d'un radar préventif	2.500,00	2.500,00
----------------------------	----------	----------

COMMERCE INDUSTRIE

Aménagement touristique puits Rendeux-Haut et Hodister	20.000,00	
Habillage fontaine Marcourt	48.000,00	
		68.000,00

AGRICULTURE

Voiries agricoles PHASE IV	250.000,00	250.000,00
----------------------------	------------	------------

ENSEIGNEMENT

Travaux urgences chauffage	15.000,00	
Travaux première nécessité cours	12.000,00	
Acquisition de mobilier	2.000,00	29.000,00

EDUCATION POPULAIRE

Prêts aux comités	20.000,00	
Travaux d'aménagement abords et annexe salle de Chéoux + assainissement	10.000,00 12.000,00	42.000,00

CULTE

Travaux électricité église Devantave	5.000,00	
Travaux maintenance Marcourt (plafond)	5.000,00	
Travaux réparation plafond église Rendeux-Bas	5.000,00	15.000,00

CPAS

Subvention au CPAS – honoraires crèche	10.000,00	10.000,00
---	-----------	-----------

CIMETIERES

Rénovation des murs des cimetières (Chéoux et Rendeux- haut)	25.000,00	25.000,00
--	-----------	-----------

LOGEMENTS

Rénovation de logements	400.000,00	400.000,00
-------------------------	------------	------------

TOTAL EXERCICE PROPRE		1.428.500,00
--------------------------	--	---------------------

TOTAL GENERAL (EXERCICE ANTERIEUR (I) ET EXERCICE PROPRE (II))		1.675.785,40
---	--	--------------

B. RECETTES

I. EXERCICES ANTERIEURS - RECETTES

BONI DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

634.221,32

II. EXERCICE PROPRE - RECETTES

ADMINISTRATION GENERALE

Subv. Bâtiments communaux – Plan triennal (garage +annexes + toiture)	270.000,00	270.000,00
--	------------	------------

PATRIMOINE PRIVE

Vente de terrains à bâtir	40.000,00	40.000,00
---------------------------	-----------	-----------

COMMERCE INDUSTRIE

Subvention aménagement touristique Rendeux-Haut et Hodister	14.500,00	
Subvention Plan Mercure - Fontaine à Marcourt	48.000,00	62.500,00

AGRICULTURE

Subvention voiries agricoles	150.000,00	150.000,00
------------------------------	------------	------------

ENSEIGNEMENT

Subv. Travaux urgence	11.250,00	
Subv. Travaux première nécessité	9.000,00	20.250,00

EDUCATION POPULAIRE

Sub. Assainissement salles de Chéoux et Marcourt	5.000,00	5.000,00
--	----------	----------

LOGEMENT

Subv. Rénovation logement	280.000,00	280.000,00
---------------------------	------------	------------

TOTAL EXERCICE PROPRE		827.750,00
-----------------------	--	-------------------

III. PRELEVEMENT DU SERVICE ORDINAIRE

300.000,00

TOTAL GENERAL : EXERCICES ANTERIEURS	(I)	
+ EXERCICE PROPRE	(II)	
+ PRELEVEMENT	(III)	1.761.971,32

RESULTAT SERVICE EXTRAORDINAIRE :

1.761.971,32 - 1.675.785,40 = **BONI : 86.185,92**

I. Cultes

Au vu des comptes 2004, budgets 2005 et 2006, l'intervention communale a évolué comme suit :

FABRIQUES D'EGLISES	COMPTE 2004 EUROS	BUDGET 2005 EUROS	BUDGET 2006 EUROS -ESTIMATION
RENDEUX-HAUT	849,61	9.074,97	4.917,00
GENES-HODISTER	1.740,00	1.340,95	11.274,83
RENDEUX-BAS	8.700,00	5.394,95	5.175,92
CHEOUX	2.000,00	3.777,81	3.788,30
BEFFE	6.200,00	5.533,66	9.191,88
DEVANTAVE	6.700,00	6.947,69	7.649,83
MARCOURT	4.000,00	3.713,20	3.948,18
JUPILLE WARIZY	1.861,95	2.440,00	5.547,77

TOTAL	32.051,56	38.223,23	51.493,71
--------------	------------------	------------------	------------------

J. CPAS – Centre Public d’Aide Sociale.

Le compte CPAS pour l’exercice 2004, approuvé le 25 août 2005, se solde par un boni de 4.151,14 € à l’ordinaire (Résultats comptable et budgétaire).

K. Comptabilité communale – Résultat budgétaire.

Le compte communal pour l’exercice 2004, approuvé le 22 avril 2005 a été arrêté comme suit :

RESULTATS	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Budgétaire	BONI : 2.080.840,60 €	MALI : - 877.818,17
Comptable	BONI : 2.145.599,76 €	BONI : 1.252.966,83 €

L. Activités culturelles et sportives.

Outre les activités locales et traditionnelles organisées par les nombreux groupements de l’entité (kermesses, concours de cartes, soupers, excursions, clubs sportifs,...), rappelons les organisations plus conséquentes, à savoir :

- Nombreuses expositions organisées par le S.I. de MARCOURT-BEFFE et par le CIRAC.
- Mémorial VAN DAMME
- Bouquinerie de Ronzon.
- Fête du vin à Marcourt.
- Marché villageois à Marcourt (tous les mercredis à partir de 17 H en période estivale).
- Fête de la Musique 18 juin 2005
- Journée de la Mobilité – 18 septembre 2005
- Marché de Noël à Rendeux-Haut.
- Diverses animations à l’occasion de Noël organisées par les divers comités.
- Trophée commune sportive.
- Festival Nature – 18 juillet 2005.
- Jardin Secret.
- Exposition « Hodismer » à Hodister.
- Pièce de Théâtre en wallon (3 représentations).
- Randonnées VTT.
- Inauguration de la passerelle (8 novembre 2005)

M. Urbanisme.

Situation au 12/12/2005

a) Permis d’urbanisme

- 60 permis d’urbanisme ont été délivrés dont 4 par le Fonctionnaire délégué.
- 8 permis d’urbanisme ont été refusés.

b) Permis de lotir

- 7 permis de lotir ont été délivrés.
- 1 permis de lotir ont été refusés.

c) Certificats d’urbanisme N° I

- 11 certificats d’urbanisme n° 1 ont été délivrés.

d) Certificats d'urbanisme N° II

- Aucun certificat d'urbanisme N° II n'a été délivré.

e) Renseignements urbanistiques

- 160 dossiers de demandes de renseignements urbanistiques ont été traités.

f) Plans communaux d'Aménagement

Les P.C.A. n° 2 (Magoster) et n° 3 (Trinal) ont été arrêtés définitivement par le Conseil communal le 22 avril 2005. Ils sont actuellement soumis à l'approbation du Gouvernement wallon.

g) C.C.A.T.

- La C.C.A.T. s'est réunie à 11 reprises.

h) Permis d'environnement - Permis unique – Déclaration.

3 permis unique ont été autorisés par le Collège échevinal.- 1 en cours d'autorisation.

1 permis d'environnement a été autorisé par le Collège échevinal.

65 déclarations ont été actées par le Collège échevinal.

i) P.C.D.R.

Travaux terminés en 2005 :

- Construction d'une maison de village à Devantave.
- Aménagement de la place et du carrefour de BEFFE.

j) P.D.R

- Aménagement de la place de l'église de Marcourt.- les travaux sont presque terminés.

- Transformation de l'église de Marcouray en maison de village - en cours.

Ce rapport sera présenté en séance publique du Conseil communal le 29 décembre 2005, avant que le Conseil délibère sur le budget de l'exercice 2006.

Rendeux, le 15 décembre 2005.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

DETHIER Lucienne.

TRICOT Benoît.